LA FORÊT OUAREAU

Règlements – Refuges et camping

Merci de respecter les règles suivantes afin d'assurer la sécurité de tous, de protéger le milieu naturel et de préserver la qualité de nos installations.

Pendant votre séjour

- Respectez l'emplacement ou le refuge qui vous est attribué.
- Gardez les lieux propres et rapportez vos déchets au conteneur situé à l'entrée du parc.
- Utilisez les toilettes sèches.
- Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps. Ramassez leurs excréments. Les animaux sont interdits dans les refuges, sauf autorisation.
- Il est interdit de couper, d'endommager ou de prélever des arbres ou de la végétation.

🔥 Feux

- Utilisez uniquement le bois vendu sur place pour les feux de camp.
- Dans les refuges, le bois franc est réservé au chauffage intérieur.
- Les feux d'artifice sont interdits.
- Ne jetez aucun déchet dans les poêles à bois ou les ronds de feu.

🏡 Refuges

- Départ avant 11 h.
- Déposez les chandelles dans les contenants prévus à cet effet. Ne les placez pas directement sur le rebord de la fenêtre ni sur la table.
- Laissez le refuge propre, passez le balai et remplissez la réserve de bois.
- Les crampons et les raquettes sont interdits à l'intérieur.

⛺ Camping

- Départ avant 12 h.
- Couvre-feu à 23 h.
- Les génératrices sont autorisées entre 10 h et 20 h, pour un maximum de 2 heures consécutives.

⚠️ IMPORTANT

- Feux à ciel ouvert interdits lorsque l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU est Très élevé (orange) ou Extrême (rouge) ou si il y a une restriction en vigueur.
- Le non-respect de cette règle peut entraîner l'expulsion immédiate du parc.
- Le non-respect des règlements peut également entraîner des frais pouvant atteindre 1 000 $ pour couvrir un ménage exceptionnel, des réparations ou le remplacement d'équipement.

Merci de votre collaboration et bon séjour!
L'équipe de la Forêt Ouareau

Parcs régionaux MRC Matawinie